

BUREAU ELARGI DU COMITE DE DIRECTION REUNION DU 8 MARS 2019 – LE HAILLAN

PAGE 1/7

Présents :

Président, ENNJIMI Saïd

Président délégué, COMBARET Christian

Membres : Mme BARROT Pierrette, MM. BASQ Stéphane, BROUSTE Gérard, CARRARETTO Daniel, DAUPHIN Jean Louis, DEHEE Serge, GOUGNARD Alexandre, GUIGNARD Daniel, MASSE Pierre, RABBY Matthieu, WAILLIEZ David (représente Philippe LAFRIQUE).

Assistent : Marie-Laure NADAL, MM. Gilles BOUARD, Saïd EL MOUFAKKIR, Damien DECHERF (représente Jean-François BONNET), Loreto GUAGLIARDI (représente Claude AUGÉY), Eric LACOUR (représente Patrick MATTENET), Jacques PLEINEVERT (représente Bernard LADRAT).

Invités : Serge AUBLANC, Président de la CR Discipline, Joël LEONARD, Président de la CR Appel.

Excusés : MM. AUGÉY Claude, BONNET Jean-François, LADRAT Bernard, LAFRIQUE Philippe, MATTENET Patrick, RABAT Luc.

Ouverture par le Président, Saïd ENNJIMI

Intervention de Christian COMBARET, Président délégué

Suite à de récents et graves incidents sur les terrains de Nouvelle-aquitaine et notamment une agression physique sur un arbitre en Corrèze, le Président Délégué attire l'attention des membres du Bureau sur la nécessité de réagir.

Le Président Ennjimi souhaite que la LFNA montre un signe fort contre ces incivilités qui sont inacceptables ; les coups à officiels doivent être sévèrement punis.

L'Assemblée Fédérale de janvier 2002 a permis aux ligues régionales d'aggraver le barème disciplinaire, pour une durée déterminée, lorsqu'elle le juge nécessaire et lorsque le contexte le nécessite.

Il est rappelé que les décisions des Commissions disciplinaires de la LFNA ne sont pas remises en cause mais qu'il est nécessaire de communiquer et de réagir face à cette actualité.

Une proposition d'aggravation du barème est présentée en séance :

PROPOSITION L.F.N.A. - AGGRAVATION DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES				
Application 1er juillet 2019 (sous réserve de validation par les clubs en Assemblée Générale)				
			09/03/2019	
Acte de Brutalité / coup				
13.2 ☛ Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical				
Victime		Auteur	Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
Officiel	rencontre		10 ans de suspension	15 ans de suspension
	hors rencontre		15 ans de suspension	20 ans de suspension
Joueur / entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	5 matchs de suspension	9 mois de suspension
		hors action de jeu	8 matchs de suspension	
	hors rencontre		12 matchs de suspension	18 mois de suspension
13.3 ☛ Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T inférieure ou égale à 8 jours				
Victime		Auteur	Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
Officiel	rencontre		15 ans	20 ans
	hors rencontre		20 ans	25 ans
Joueur / entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	9 matchs de suspension	2 ans de suspension
		hors action de jeu	1 an de suspension	
	hors rencontre		2 ans de suspension	4 ans de suspension
13.4 ☛ Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T supérieure à 8 jours				
Victime		Auteur	Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
Officiel	rencontre		radiation	radiation
	hors rencontre		radiation	radiation
Joueur / entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	15 matchs de suspension	5 ans de suspension
		hors action de jeu	3 ans de suspension	
	hors rencontre		5 ans de suspension	7 ans de suspension
L'ensemble des suspensions s'entend <u>de toutes fonctions officielles</u>				
Application des amendes prévues par les tarifs de la L.F.N.A., pouvant atteindre le montant de 10 000 euros dans le cas de Brutalités ou Coups occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical entraînant une ITT (au sens de la Sécurité Sociale) supérieure à 8 jours (art. 13.4),				
Les sommes collectées serviront à soutenir les victimes.				
La L.F.N.A. se portera systématiquement partie civile lorsque les victimes déposeront plainte.				

Après échanges et interventions de Joël Léonard et Serge Aublanc, favorables à la mise en place de ces dispositions, il est décidé de l'application de ces nouvelles dispositions **à compter du 1er juillet 2019, sous réserve de la validation par le Comité de direction.**

Ce nouveau barème sera également soumis au vote des clubs lors de la prochaine assemblée générale du 29 juin 2019.

Le barème aggravé sera un barème de référence ; la CR de Discipline prendra les décisions qui lui sembleront les plus justes en fonction des éléments en sa possession et conservera toute son indépendance.

Il est également décidé de la publication à compter du 1^{er} juillet 2019 des comptes rendus de la C.R. de Discipline, sans mention du nom des joueurs conformément à la loi, afin que les sanctions prises soient consultables du grand public.

Rappel est fait à l'ensemble des Présidents de district de transmettre à la Ligue les suspensions supérieures ou égales à 1 an afin que le Comité de direction de la LFNA puisse faire appel à titre principal.

Intervention du Président, Saïd ENNJIMI

Sections Sportives - Proposition d'aides financières pour la saison 2018/2019

Il est décidé d'apporter une correction aux subventions prévues afin de les ramener au montant disponible versé par la LFA via les contrats d'Objectifs et de répartir les sommes au prorata du nombre de licenciés FFF.

Sont exclues du financement les sections n'ayant qu'une séance hebdomadaire et les sections avec moins de 15 jeunes. Cette exclusion ne concerne pas les sections féminines qui seront financées en toutes circonstances après validation par la LFNA.

Un document préparatoire indiquant les montants issus de ces calculs est remis à chaque président en séance. Des ajustements, proposés par les présidents de districts, seront étudiés au cas par cas. Les montants définitifs seront validés lors de la prochaine réunion du Comité de direction.

Sections sportives et stratégie d'Elite – classification

Revenir à un juste équilibre entre section d'élite et sections d'animation. La LFNA pourra financer un Lycée et un collège Elite par Département. Les sections féminines devraient être dans tous les cas financées.

Intervention de Pierre MASSE, Secrétaire Général adjoint

. Mouvements dans les Commissions régionales :

- CR de Discipline : retrait de M. Alassane LEYE
- CR Contrôle de Gestion des clubs : retrait de M. Philippe HONTAS – arrivées de M. Alexandre CATTIN et M. Tristan DE LA RIVIERE.
- CR Statut de Educateurs et Entraîneurs : arrivée de M. Yvon DARMUZEY (au titre du GEF – Groupement des Educateurs de Football)
- C.R. FAFA : Joël LOPEZ, président, remplacé par M. Gérard BROUSTE – arrivée de M. Philippe BARRIERE.

. Effectif délégués FFF 2019/2020 : les candidatures de Mme Karine DAUMENS et Philippe FAURE sont proposées et validées en séance.

. « Portail Bleu », nouvel outil de suivi du bénévolat – Proposition d'une séance en visio-conférence avec la FFF pour utilisation et découverte de l'outil.

. Bénévoles - opérations à venir :

- médailles FFF et LFNA 2019 – pas de remise lors des assemblées générales de Ligue, mais plutôt en district.
- bénévoles du mois 2018/2019
- journée des bénévoles 2019 (27 avril 2019)
- week-end bénévoles à Clairefontaine (octobre 2019) – nouvelle opération réservée aux « jeunes » dirigeants licenciés depuis moins de 5 ans. Aide financière de la FFF de 2200 euros.

Jean-Louis Dauphin intervient sur la mise en place de ces opérations.

Il est précisé que le nombre des bénévoles récompensés par district sera déterminé dorénavant en fonction du nombre de licences dans chaque district.

Concernant la Journée des Bénévoles du 27 avril 2019, il est demandé à chaque Président de district de communiquer à la direction le mode de transport choisi, chaque district gérant son propre déplacement. Seuls les hébergements seront réservés par la Ligue.

. Projet de fusion – clubs de Sore ESHL et Entente de la Leyre (District des Landes). Avis favorable des membres du Bureau.

- Arbitrage

Matthieu Rabby souhaiterait qu'une réflexion soit menée sur l'arbitrage au sens large et sur les différentes filières existantes pour faire progresser nos arbitres.

Améliorer notre niveau / Faire accéder les meilleurs jeunes arbitres au niveau régional grâce au travail effectué dans les districts

Faire progresser les candidats et les promouvoir jusqu'au plus haut-niveau avec l'examen fédéral est la rude tâche dévolue à la C.R.A.

David Wailliez présente les dernières statistiques relatives aux arbitres de Nouvelle-Aquitaine.

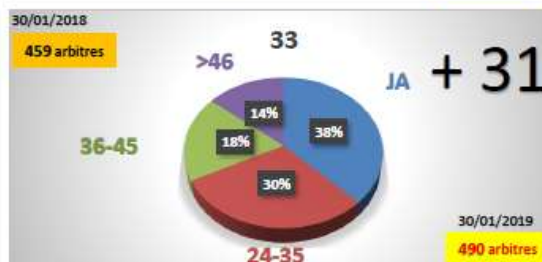
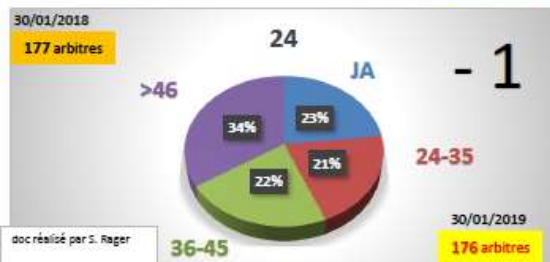
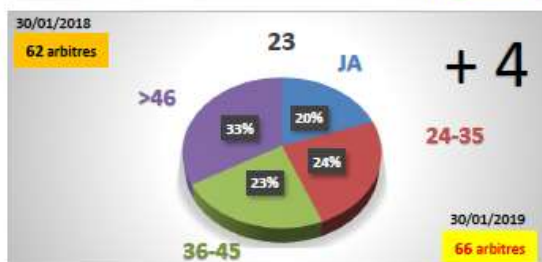
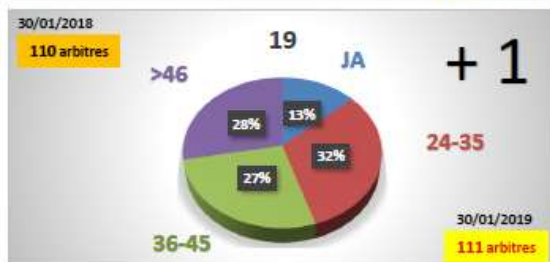
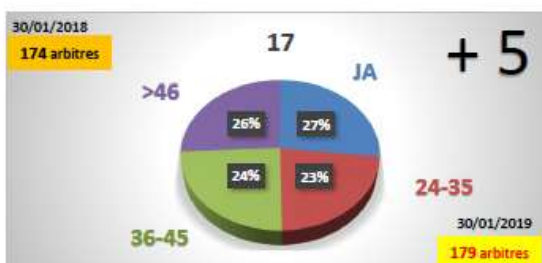
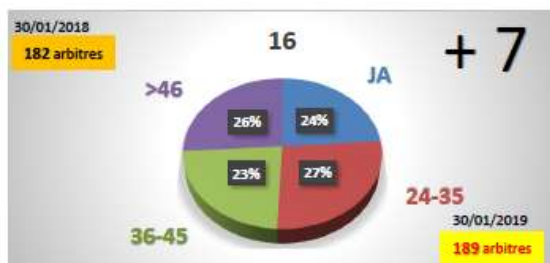
Le Président le remercie pour le travail accompli et note avec grande satisfaction une hausse des effectifs en Nouvelle-Aquitaine.

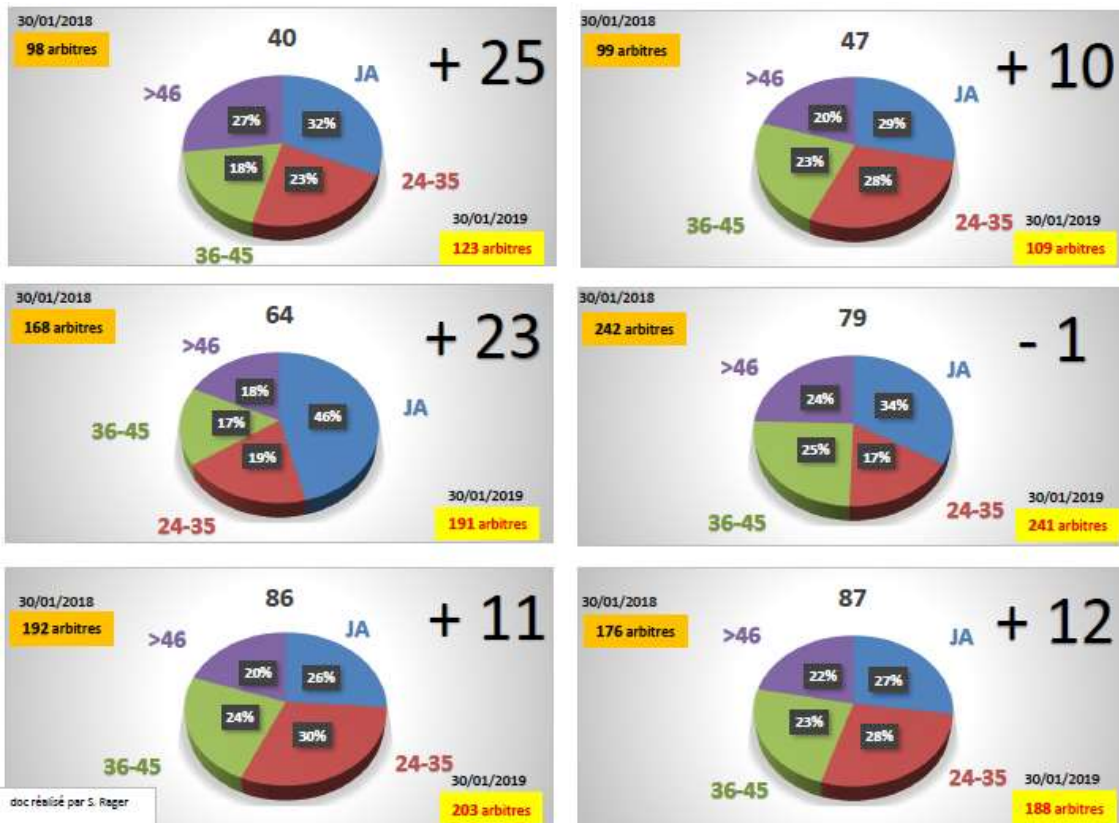
Il est souligné que les districts ayant un responsable des arbitres féminines voient leurs effectifs féminins croître de manière significative (Gironde, Charente Maritime).

Des remerciements sont adressés aux 3 Conseillers technique en Arbitrage qui dynamisent les départements. Les visites dans les clubs sont très appréciées.

EFFECTIFS ARBITRES LFNA doc réalisé par S. Rager - 20/02/2019

AU 30/01/2019	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	total
JA (moins de 23 ans)	45	48	15	13	41	184	39	31	88	81	53	51	689
24-35 ans	51	41	35	16	36	147	28	31	37	41	62	52	577
36-45 ans	44	44	30	15	39	90	23	25	32	60	48	44	494
Au-delà de 46 ans	49	46	31	22	60	69	33	22	34	59	40	41	506
total	189	179	111	66	176	490	123	109	191	241	203	188	2266
FFF	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	TOTAL
ELITE	2	5	2			16	3		3	4	1	6	42
R1	1				1	5			2		1	1	11
R2	3	1	3	1	2	12		2	1	3	2	5	35
R3	6	5	3	1	4	17	2	2	2	4	3	4	53
R3	5	11	5	1	11	45	14	6	12	7	8	2	127
CAND LIGUE	2	2				8		1		4	2	1	20
AA ELITE	3	1	2	1	3	6	1			1			18
AAR1		1	2			9	8	2	1	1		1	25
AAR2	1	2		1	1	13	2	5	4	1	2	2	34
CAND AA	1				1		1		1		3		7
JAR	3	3			3	17	2	3	7	2	5	1	46
CAND JAR	2				3	6	1		5	6	2		25
TOTAL	29	31	17	6	28	154	34	21	38	33	29	23	443
FFF	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	TOTAL
F1/F2						1	2			1			4
F3/F4/CAND F4	1	1	2								1	2	8
AA F1/F2		1				3							5
AA F3/CAND F3									1				3
FEM F1/F2/CAND F2						4							4
JAF/CAND JAF	1	3				5	1		1	4		1	16
FUTSAL						2							2
TOTAL	2	5	2	0	0	16	3	0	3	4	1	6	42
D1	11	13	15	13	23	26	13	18	15	17	13	20	197
ESPOIR						16							16
D2	17	25	22	16	16	39	12	12	12	21	12	24	228
D3	24	27	19	10	21	55	14	7	28	28	23	17	273
D4	29	15	9		24				1	31	63	32	204
D5					6	2		2	8	8		9	35
FUTSAL	2	1		1						3	2		9
FEM	5												5
AAD1	6	7	9		1	26	6	10	10	12	3	9	99
AAD2	3	17		2		20			1	19	5	6	73
AAD3	14												15
JAD	19	16	10	3	3	79	7	15	31	51	21	25	280
JA STAGIAIRE	12	13	2	9	6	9	16	1	1	6	12	4	91
STAGIAIRE	23	9	8	6	48	64	21	23	46	11	20	19	298
TOTAL	160	148	94	60	148	336	89	88	153	208	174	165	1823

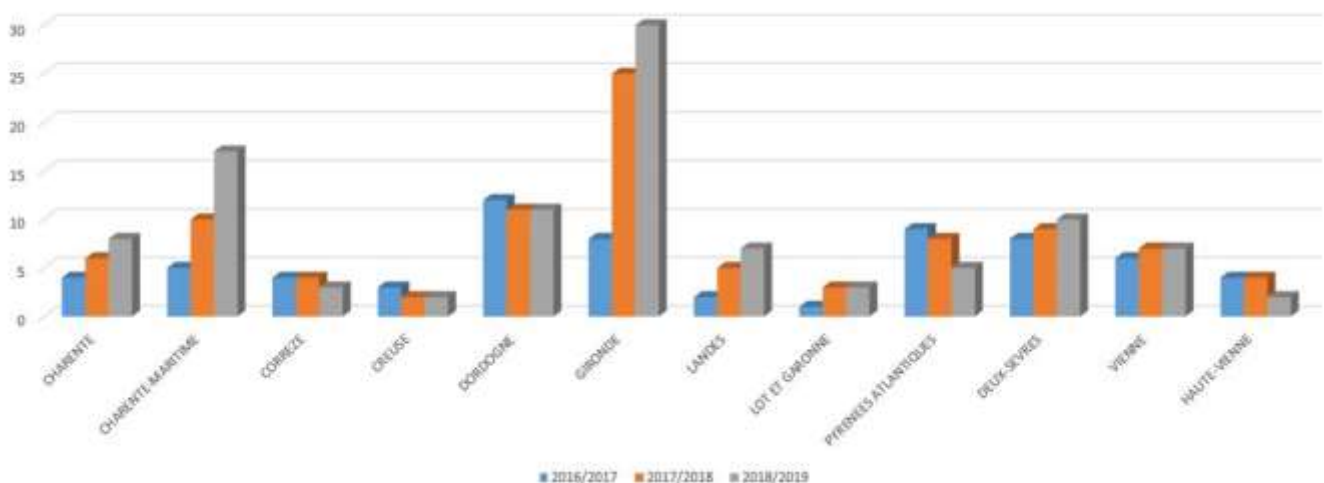




EVOLUTION DES ARBITRES FEMININES SUR 3 SAISONS :

	CHARENTE	CHARENTE-MARITIME	CORREZE	CREUSE	DORDOGNE	GIRONDE	LANDES	LOT ET GARONNE	PYRENEES ATLANTIQUES	DEUX-SEVRES	VIENNE	HAUTE-VIENNE
2016/2017	4	5	4	3	12	8	2	1	9	8	6	4
2017/2018	6	10	4	2	11	25	5	3	8	9	7	4
2018/2019	8	17	3	2	11	30	7	3	5	10	7	2

Evolution des licenciées ARBITRE sur 3 saisons par Centres de Gestion



BUREAU ELARGI DU COMITE DE DIRECTION REUNION DU 8 MARS 2019 – LE HAILLAN

PAGE 7/7

Arbitrage des féminines :

Afin de ne pas mettre en difficulté les jeunes filles stagiaires qui officient habituellement sur des rencontres de division inférieure de district (senior masculin), il est décidé en séance qu'elles seront désignées par leur CDA sur des matchs de catégories jeunes, de niveau départemental ou régional.

Les président(e)s de district sont chargés d'en informer leur CDA.

Intervention de Serge DEHEE, vice-président

Propositions de modifications des Textes à proposer au vote des clubs lors de l'Assemblée Générale LFNA du 29/06/2019 :

- Statuts LFNA (mises à jour suite à assemblée fédérale du 08/12/2018)
- Règlement Intérieur LFNA
- Règlements Généraux LFNA
- Définition d'une équipe supérieure en Compétitions Régionales Jeunes U13 à U19 (annexe 1 du Règlement des Compétitions Régionales de Jeunes)
- Proposition de règlement financier pour les coupes régionales
- Imprimé de déclaration d'une rencontre amicale
- Imprimé de demande d'entente au niveau régional

L'ensemble des documents présentés est validé en séance.

Intervention de Gérard BROUSTE, Trésorier Général,

- Demande de subvention et de prêt du District de la Vienne pour les travaux de son siège.
 - FAIR (Fonds d'Aide à l'Investissement Régional) – fixation des modalités d'attribution aux districts. Il est précisé que le taux indiqué pourra être réévalué selon les taux en vigueur au moment de la demande de prêt.
- Après échange, un avis favorable unanime est donné en séance.

Intervention de Gilles BOUARD, Directeur Technique Régional

Présentation du « Schéma régional de formation de la LFNA 2018/2020 », validé en séance.

Le document validé sera adressé à l'IFF.

Le Président précise que des bonifications seront accordées aux districts dont l'offre de formation est importante (nombre de formations réalisées, nombre de personnes formées etc...). Cela concerne également la formation des dirigeants.

Le DTR profite de son temps de parole pour rappeler à l'ensemble des Districts que la pratique U13 doit être à 8. Les départements ne doivent pas autoriser le déroulement de tournoi U13 à 11 (non réglementaire).

Fin de séance à 18h

Le Président
S. ENNJIMI

Le Secrétaire Général Adjoint,
Pierre MASSE